

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 18-351-1926 portant suppression de pièces justificatives produites à l'appui des comptes.

n° 18-351-1926

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
25 février 1926

Numéro JO
n° 351 du 01/02/1926

Date du numéro
1 février 1926

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et déperdances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1914 réglant le promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu le décret du 3 février 1926 portant suppression de pièces justificatives produites les à l'appui des comptes,

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

Est promulgué à la Côte Française Somalis, pour y être exécuté selon sa forme et teneur le décret du 3 février 1926 portant suppression de pièces justificatives produites à l'appui des comptes. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel.

CHAPON-BAISSAC.